

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 27 avril 2004 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay, Alain Portelance et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : Mme Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., MM. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lachance, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Michel Trempe, dir. ress. fin., Michel Corbeil, dir. techn. inf., Dominique Robert, dir. adj. ress. fin., Mme Stella Duval, aviseure légale, dir. aff. corp.

Mme Thérèse Lessard a prévenu de son retard.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL – 13 AVRIL 2004

Résolution no. CC-040427-1863

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2004 avec la correction suivante :

- p. 1060 : le dernier alinéa devrait se lire comme suit : « *DE DEMANDER qu'un rapport d'étape soit soumis au conseil des commissaires en juin 2004.* »

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Danièle Dion, enseignante, dépose une résolution du conseil d'établissement du Centre multiservice de Sainte-Thérèse sur les coûts de location du Centre.

Le directeur général adjoint, M. Yvon Truchon, indique que la demande a été reçue et que le dossier est à l'étude.

M. Stéphane Bélanger, parent de deux enfants, demande à la Commission scolaire de modifier les critères d'inscription à l'école Val-des-Ormes (programme d'éducation

internationale), afin de favoriser l'inscription des enfants d'une même famille. Il demande à tout le moins qu'une dérogation soit accordée dans son cas.

La présidente indique que sa demande de dérogation doit être formulée par écrit à la direction générale.

M. Patrick Boisvert, président du conseil d'établissement de l'école secondaire du Harfang, fait part des difficultés budgétaires de cette école et soumet quelques questions du conseil d'établissement sur le mode d'allocation des ressources, en fonction de l'indice de défavorisation des écoles. Il dépose une lettre à cet effet.

M. Yvon Truchon, directeur général adjoint, apporte des précisions et indique qu'une réponse sera donnée au conseil d'établissement.

M. André Contant occupe son siège à 20 h.

Mme Catherine Dumoulin, présidente de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école de l'Harmonie-Jeunesse, s'adresse aux commissaires sur la sécurité des élèves. Elle émet différents commentaires de l'OPP sur des travaux envisagés à l'école et dépose quelques documents.

La présidente et les directeurs généraux adjoints responsables, MM. Richard Chaurest et Jean-François Lachance, indiquent que le dossier est à l'étude et que la sécurité des élèves est une priorité pour la Commission scolaire.

ORDRE DU JOUR

Résolution no. CC-040427-1864

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 5.1 Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières – adoption suite à la consultation;
- 5.2 Téléphonie IP – adjudication du contrat;
- 5.3 Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques – adoption pour consultation;
- 6.1 Les voies piétonnières 2004-2005;
- 6.2 Sécurité à l'école de l'Harmonie-Jeunesse;
- 6.3 École Val-des-Ormes;
- 6.4 École Terre-des-Jeunes;
7. Abbaye d'Oka;
8. Rapport du comité sur l'appréciation du rendement de la directrice générale et contrat (huis clos);
9. Recommandation du comité d'étude des demandes de révision (huis clos);
- 10.1 Consultation de la FCSQ sur la démocratie scolaire;
- 10.2 Consultation de la FCSQ sur les élections scolaires;
- 10.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 28 janvier 2004;
- 10.4 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 mars 2004;
- 11.1 Jeux du Québec;
- 14.1 Construction d'école;
- 14.2 Réaction aux règles budgétaires du M.E.Q;
- 18.1 Remerciements

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – ADOPTION SUITE À LA CONSULTATION

Résolution no. CC-040427-1865

ATTENDU les orientations établies par le conseil des commissaires;

ATTENDU les prescriptions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents et des autres instances de la commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADOPTER le document suivant :

- Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Année 2004-2005;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 312.

Adopté

TÉLÉPHONIE IP

Résolution no. CC-040427-1866

ATTENDU l'accord de principe donné par le conseil des commissaires pour l'implantation de la téléphonie IP, à la suite du rapport soumis par la direction générale et les directions des services concernées (Rés. : CC-040323-1834);

ATTENDU le mandat confié à la direction générale de négocier une entente de gré à gré avec Telus;

ATTENDU la proposition reçue de Telus, datée du 27 avril 2004, à la suite des échanges entre les parties;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ACCEPTER la proposition de Telus pour l'implantation de la téléphonie IP;

D'AUTORISER la direction générale ou les gestionnaires autorisés à émettre les commandes appropriées, pour un montant total n'excédant pas le cadre budgétaire soumis, soit 1 259 342.\$;

DE VERSER au répertoire des présentes sous la cote 318, les documents suivants :

- Investissement requis pour le projet global (cadre budgétaire);
- Proposition de Telus du 27 avril 2004 (Partenariat et projet téléphonie IP).

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA COMMISSION SCOLAIRE - CONSULTATION

Résolution no. CC-040427-1867

ATTENDU que la Commission scolaire privilégie l'utilisation des technologies de l'information à des fins pédagogiques et administratives, lesquelles s'inscrivent pleinement dans les valeurs véhiculées dans le cadre du plan stratégique, particulièrement l'engagement dans le changement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'encadrer l'utilisation des technologies de l'information de façon à privilégier le professionnalisme et le respect;

ATTENDU la démarche d'élaboration du projet de politique, laquelle a permis la participation des différentes instances concernées;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies de l'information, à la suite d'un avis favorable du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER pour consultation le projet « Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques de la Commission scolaire (TI-06)» étant entendu que les documents d'application TI-07 et TI-08 sont soumis à titre indicatif et relèvent de la gestion courante de la direction générale;

DE FIXER au 4 juin 2004 la date limite de retour des avis par écrit, en vue d'une adoption à la séance du conseil des commissaires du 22 juin 2004.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 319.

Adopté

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE – LISTE DES VOIES PIÉTONNIÈRES 2004-2005

Résolution no. CC-040427-1868

ATTENDU que la politique du transport scolaire, à la définition de voie publique telle que stipulée au point 5, prévoit que le conseil des commissaires adopte annuellement les voies piétonnières utilisées dans le calcul des distances;

ATTENDU que toutes les villes ont été consultées et ont répondu à la demande concernant les voies dégagées et sécuritaires;

ATTENDU que la direction de l'organisation scolaire et du transport a reçu confirmation écrite de la part des municipalités concernées que ces voies étaient dégagées pendant la période hivernale;

ATTENDU que l'analyse de ces voies démontre qu'elles sont sécuritaires et n'ont pas de sous-bois ou de stationnement et permettent un déplacement sécuritaire des élèves;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RECONNAÎTRE les voies piétonnières utilisables dans le calcul des distances des élèves vers l'école pour l'organisation du transport de l'année 2004-2005;

DE VERSER au répertoire des présentes sous la cote 320, la liste des voies piétonnières visées par la présente résolution.

Adopté

ÉCOLE HARMONIE-JEUNESSE- SÉCURITÉ

Résolution no. CC-040427-1869

ATTENDU la demande formulée par la présidente de l'organisme de participation des parents de l'école;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE DEMANDER à la direction générale et au comité consultatif de transport de se pencher sur la sécurité des élèves de l'école de l'Harmonie-Jeunesse, suite à l'ouverture de nouvelles rues aux environs de l'école.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no. CC-040427-1870

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 15.

Mme Thérèse Lessard occupe son siège à 21 h 30.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1871

Il est proposé par M. Claude Girard

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 50.

SUSPENDRE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1872

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE SUSPENDRE la séance pour une quinzaine de minutes.

Adopté

Il est 22 h 20.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1873

Il est proposé par M. Thérèse Lessard

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 40.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 23 h 05.

PROJET ABBAYE D'OKA

Résolution no. CC-040427-1874

ATTENDU l'orientation gouvernementale largement affirmée d'accroître le rôle de l'éducation dans le développement économique, culturel et social des régions;

ATTENDU le consensus exprimé par l'ensemble des partenaires de la région des Laurentides sur la nécessité de mieux répondre aux besoins de main d'œuvre et aux besoins émergents de formation et de développement des compétences liés aux secteurs économiques qui caractérisent la région, notamment les secteurs agricole, agro-alimentaire, culturel et touristique;

ATTENDU la problématique du décrochage scolaire sur le territoire de la CSSMI et dans l'ensemble de la région des Laurentides, ainsi que l'importance d'ouvrir de nouvelles voies de développement de compétences pour les jeunes en recherche de voies alternatives de formation et d'employabilité;

ATTENDU l'opportunité extraordinaire créée par l'annonce de l'Ordre des Cisterciens de se retirer graduellement de l'Abbaye d'Oka d'ici 2006, permettant ainsi d'exploiter le potentiel unique de ce site afin de répondre aux besoins précédemment mentionnés et de poursuivre ainsi l'œuvre des Cisterciens, notamment en matière de formation agricole;

ATTENDU l'intérêt manifesté au projet par différents partenaires des secteurs éducatif, agricole, agro-alimentaire, culturel, récréotouristique, municipal, socio-économique et communautaire;

ATTENDU la nécessité d'élaborer un plan d'affaires qui permettrait de positionner davantage le projet, d'en identifier les opportunités, les enjeux et les facteurs de succès, d'en préciser les stratégies fonctionnelles et finalement d'en circonscrire les dimensions budgétaires et financières à court, à moyen et à long terme;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE MANDATER la direction générale pour réaliser une étude de faisabilité qui sera appuyée d'un plan d'affaires ayant notamment pour objet de préciser les impacts du projet, ses implications en ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que les diverses avenues de partenariats disponibles.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no. CC-040427-1875

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 45.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1876

Il est proposé par M. Claude Girard

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 1 h 05.

MM. André Contant, Alain St-Jean et Mme Thérèse Lessard quittent leur siège à 1 h 05.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1877

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE PROLONGER la séance pour traiter du point no. 9.

Adopté**CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Résolution no. CC-040427-1878

Il est proposé par M. Claude Girard

DE REPORTER à une séance ajournée l'étude du point 8 – Rapport du comité sur l'appréciation du rendement de la directrice générale et contrat (huis clos).

Adopté**HUIS CLOS**

Résolution no. CC-040427-1879

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 1 h 10.

Mme Maureen Pagé quitte son siège à 1 h 15.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1880

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 1 h 20.

DEMANDE DE RÉVISION

Résolution no. CC-040427-1881

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève, conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique, suite à la décision de la direction générale de révoquer l'inscription de l'élève à l'école secondaire Rive-Nord ;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, la direction de l'école et le directeur général adjoint du secteur ;

ATTENDU que les témoignages et les documents présentés au comité révèlent que le processus de révocation d'inscription a été effectué pour une cause juste et suffisante, conformément au code de vie de l'école et au Cadre de gestion de la Commission scolaire concernant l'accessibilité aux services éducatifs;

ATTENDU que l'élève et sa mère ont, dans un premier temps, accepté de signer l'entente de révocation, le 22 mars 2004, laquelle prévoit la mise en place de mesures transitoires répondant aux besoins de l'élève ;

ATTENDU que l'arrêt d'agir a des répercussions positives sur l'élève, lequel chemine bien et se dit motivé à retourner à l'école ;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE MAINTENIR la décision de la direction générale de révoquer l'inscription de l'élève (nom) à l'école secondaire Rive-Nord et de lui offrir des services transitoires en attendant sa réintégration dans une école.

D'AVISER en conséquence la requérante, la direction de l'école secondaire Rive-Nord et la direction générale adjointe concernée.

Adopté

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Résolution no. CC-040427-1882

Il est proposé par Mme Paola De Monte

D'AJOURNER la séance au mercredi 5 mai 2004 à 19 h 30, à la salle Jacques St-André du Centre multiservice.

Adopté

Il est 1 h 25.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général